

Pêches

de priver nos citoyens de leurs droits? Personne au Canada ne souhaite la bagarre, mais le ministre ne sait pas encore ce qu'est la pauvreté, ou alors, il faut croire qu'il la souhaite. Il ne sait pas ce qu'est la frustration et ce qu'il peut en coûter de priver les Canadiens de leurs droits. S'il le savait, il n'aurait pas fait les déclarations qu'il a faites.

Comme je n'ai pas le temps de m'étendre sur le sujet, je terminerai en disant au ministre qu'il lui suffit de faire confiance aux Canadiens quelle que soit leur appartenance politique. Qu'il présente sa cause à la Conférence sur le droit de la mer; il aura notre appui. Qu'il présente son bill C-4 à la Chambre des communes afin de fournir les installations de soutien nécessaires aux pêcheurs de la région de l'Atlantique. Qu'il prévoit de nouveaux programmes pour la construction de bateaux afin que les pêcheurs canadiens puissent profiter de nos ressources. Il devrait se mettre à l'oeuvre et fournir le nouveau patrouilleur qu'il a promis; mais qu'il se souvienne que le gouvernement s'est engagé à donner des chances égales à tous les Canadiens quels qu'ils soient—ce qui devrait comprendre les pêcheurs de la région de l'Atlantique ce dont tous les Canadiens bénéficieraient.

[Français]

M. Alexandre Cyr (Gaspé): Monsieur le président, puisque j'ai décidé de prendre part à ce débat sur la motion de l'honorable chef de l'opposition officielle (M. Stanfield), on me permettra de dire que le gouvernement a agi bien avant que le chef du parti conservateur progressiste ait songé à la protection des ressources de la pêche sur les plateaux et talus continentaux.

Ces jours de débat à la Chambre, réservés à des motions de l'opposition pour la période des subsides pour les Canadiens, cela est du réchauffé. Le sujet présentement à l'étude, nous l'avons étudié dans tous ses détails, tant au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale qu'à celui des pêches et des forêts. Tout ce qui se dit aujourd'hui a été déclaré à maintes reprises par les ministres et les fonctionnaires, et voilà pourquoi je dis que c'est du «réchauffé».

L'opposition est vraiment limitée dans le choix des mesures qu'elle désire suggérer au gouvernement. Monsieur le président, comme les Canadiens sont choyés d'avoir, depuis 1963, un gouvernement qui se préoccupe du bien-être de tous les Canadiens et qui présente des mesures législatives, non seulement pour la génération actuelle, mais encore pour les générations futures. Je voudrais citer seulement la loi adoptée par le Parlement sur la limite de nos eaux territoriales à 12 milles, et je rappelle à la Chambre que nous avons devancé bien d'autres pays en adoptant une loi visant à protéger l'environnement jusqu'à 100 milles de nos côtes, au nord du 60^e parallèle.

En ce qui concerne les limites au delà des eaux territoriales, plusieurs propositions ont été présentées par divers pays à diverses conférences internationales, afin que l'État puisse exercer sa souveraineté sur les fonds marins jusqu'à 200 milles.

En plus de la juridiction sur les fonds marins, certains États voudraient aussi étendre leur compétence sur les pêches, et certains autres pays seraient prêts à tenir

[M. Marshall.]

compte des pêches pratiquées en haute mer depuis des générations. Il existe des traités dont il faut tenir compte, et le Canada, par son secrétariat d'État aux Affaires extérieures et son ministère des Pêches, a signé des protocoles avec plusieurs pays relativement aux mesures de contrôle de la pêche dans les limites territoriales de 12 milles. Les négociations n'ont pas été faciles, et nous sommes reconnaissants à ces deux ministres pour le beau travail accompli. Il y a une autre forme de compétence qui nous intéresse, et c'est le contrôle de la pollution. Le gouvernement canadien a déjà démontré qu'il est en faveur de règlements très sévères. Par contre—et c'est connu—nos voisins du Sud, les États-Unis, acceptent difficilement la politique du gouvernement canadien dans le domaine du contrôle de la pollution sur notre littoral.

La position canadienne est connue de tous, puisqu'à maintes reprises elle a été exposée aux conférences de l'OAA, à l'effet que nous voulons être propriétaires des ressources de la pêche sur nos plateaux et talus continentaux. Nous sommes même allés plus loin dans la définition d'un plateau continental, puisque nous avons toujours conservé la position selon laquelle le plateau continental canadien s'étend jusqu'à la limite continentale, c'est-à-dire le plateau lui-même, plus la pente ou une partie de celle-ci.

En matière de pêche, le gouvernement a défini deux genres de compétences: celle que l'état côtier peut exercer sur les ressources de pêche, puisqu'il ne peut plus être question de s'en tenir au régime précédent de laisser faire, lequel autorise quiconque à pêcher à son gré. L'état côtier doit conserver le droit de gérer les ressources, y compris celui de déterminer des quotas. Le gouvernement, dans ses propositions, va encore plus loin; il demande que l'état côtier ait le droit d'être le seul bénéficiaire de certaines espèces marines.

L'honorable ministre des Pêches (M. Davis) a déjà signalé que certaines espèces anadromes, comme le saumon de l'Atlantique, ne devraient pas être pêchées en haute mer par crainte d'extinction. Nous faisons notre part sur les côtes de l'Atlantique pour la préservation du saumon—et particulièrement du saumon de Gaspé—et les pays qui font la pêche à ce poisson doivent être plus conscients de la situation. C'est pourquoi, monsieur le président, la persuasion auprès des pays nordiques, pour la préservation de cette espèce, doit se continuer, et nous savons que l'honorable ministre de l'Environnement accomplit un travail marqué dans ce sens.

La motion de l'honorable chef de l'opposition officielle (M. Stanfield) se lit ainsi, et je cite:

... l'administration de ces ressources relève de l'état côtier, que d'autres états ne puissent y pratiquer la pêche qu'avec l'autorisation de l'État côtier...

Quant au golfe Saint-Laurent, nous faisons face à un problème tout à fait particulier: la présence des îles Saint-Pierre et Miquelon, qui appartiennent encore à la France.

Lors d'un débat au comité des affaires extérieures et de la défense nationale, M. Alan Beesley, conseiller juridique et directeur général du contentieux, a répondu à une question que lui posait l'honorable député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall), au sujet des îles Saint-Pierre et Miquelon. Il a dit, relativement aux négociations, et je cite: